

Association Foncière d'Oberschaeffolsheim

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

ID : 067-216703504-20220706-PVAF220706-DE



Séance du mercredi 6 juillet 2022

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PRÈVE

Membres en exercice : 7

Membres présents : MM. Jean-Paul PRÈVE, Denis MEY, Claude HUMMEL, Jean-Luc MEPIEL, Serge GOETZ et Paul KUNTZ.

Membres absents excusés : M. Théo DESCHLER, M. le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt.

Date de convocation : 22 juin 2022

Monsieur le Président ouvre la séance à 11 h 00.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2022

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents par 6 voix pour.

2) Cession de parcelles à la société LINGENHELD ENVIRONNEMENT

Vu la demande de la société LINGENHELD ENVIRONNEMENT ;

Par un courrier en date du 17 février 2022, la société LINGENHELD ENVIRONNEMENT a adressé une demande d'acquisition des parcelles suivantes :

- Parcelle 117 section 37 (50,36 ares)
- Parcelle 118 section 37 (69,00 ares)
- Parcelle 122 section 37 (24,29 ares)

La société LINGENHELD ENVIRONNEMENT propose une transaction établie sur une base de prix de 150 €/are, soit un montant total estimé à 21 547,50 €.

LE BUREAU :

après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, par 6 voix POUR,

AUTORISE la cession à la société LINGENHELD ENVIRONNEMENT des parcelles cadastrées n°117, 118 et 122 section 37, pour un montant total de 21 547,50 €.

AUTORISE le Président à signer l'acte notarié de vente y relatif.

ASSUJETTIT cette vente à la prise en charge financière par la société LINGENHELD ENVIRONNEMENT des frais notariaux et d'enregistrement y afférents.

3) Points divers

- Les revêtements vont être posés ce jour sur les chemins d'exploitation de l'Oberweg et du Lixbuhl.
- Dans le cadre des rétrocessions afférentes à l'aménagement multimodal, la question du futur entretien de la butte reste posée. La pose d'une bâche semble être la solution à privilégier.
- Les frais de fauche des parcelles plantées ont dû être revalorisés, en raison d'une mauvaise estimation des besoins réels. Les prochains travaux y afférents devront faire l'objet d'un nouvel appel d'offres plus détaillé.

M. le Président lève la séance à 12 h 00.

Le Secrétaire de séance
Claude HUMMEL



Le Président.
Jean-Paul PRÈVE

